



**Syndicat des chargées
et chargés de cours
de l'Université de Montréal**

**FLASH
NÉGO**

8 FÉVRIER 2024

NÉGOCIATIONS

UN DÉPÔT PATRONAL INCOMPLET

C'est par un « dépôt global » que la direction de l'Université de Montréal a répondu, la semaine dernière, aux demandes salariales que nous avons déposées quelques jours auparavant.

Si, par « dépôt global », on entend généralement une proposition répondant à l'ensemble des enjeux soulevés, celui soumis par l'administration universitaire ne pouvait que susciter notre mécontentement.

De refus en refus

Ainsi, la proposition de règlement soumise par la direction fait l'impasse sur la quasi-totalité de nos demandes :

- Refus d'encadrer la taille des groupes-cours ;
- Objection à la mise en place d'un régime d'assurance collective ;
- Refus d'élargir l'accès à l'exonération des frais de scolarité ;
- Fin de non-recevoir quant à une clause générale de protection d'emploi.

Par ailleurs, l'employeur n'a pas su répondre positivement à nos demandes portant sur la rémunération de la création des cours à distance et sur l'attribution de ceux-ci.

Des offres salariales insatisfaisantes

Sur le plan salarial, la proposition qui nous a été communiquée le 30 janvier dernier demeure inférieure à l'entente de principe intervenue dimanche entre l'université et le syndicat des profs. En fonction de cette entente, les profs obtiendront des augmentations de l'ordre de 23,8 % (ou 25 % d'augmentation moyenne cumulée) sur six ans.

C'est donc en toute connaissance de ces éléments que nous rencontrerons à nouveau le comité patronal de négociation les 13 et 14 février prochains.

Un rapport de négociation complet sera présenté au conseil syndical le 23 février. En fonction des avancées réalisées – ou pas – à la table de négociation, les membres du conseil seront appelés à se prononcer sur les moyens à mettre en place pour appuyer notre négociation.

Solidarité et détermination !

